

## CHANTS SACRÉS & PROFANES DES TRADITIONS SÉFARADES & AL ANDALUS

ENSEIGNANTE : Françoise ATLAN

### PRÉSENTATION DU CURSUS

La tradition Séfaraide, très variée, trouve ses racines, entre-autre, dans l'Andalousie Médiévale et contient le répertoire judéo-espagnol de l'ex-empire ottoman (Turquie et Grèce) du Maroc et des Balkans et par extension, les musiques anciennes de tradition savante (Cantigas, chants de « fine Amor »...) qui s'y rapportent. De même elle s'inscrit dans la sphère socio-culturelle nommée « Al Andalus », caractérisée par la présence musulmane en terre d'Espagne et dans le sud de la France de 711 à 1492, date de l'expulsion des juifs d'Espagne. L'enseignement se fonde sur l'écoute, la transmission orale, l'analyse de textes et le travail sur partition.

### DISCIPLINES ENSEIGNÉES

> Chant & percussion

### RÉPERTOIRES ENSEIGNÉS SELON LES CYCLES

CYCLE 1	CYCLE 2	CYCLE 3
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chants judéo-espagnols du Maroc et ex-empire Ottoman</li> <li>• Tradition hébraïque liturgique</li> <li>• Tradition arabo-andalouse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chants judéo-espagnols du Maroc et ex-empire Ottoman</li> <li>• Tradition hébraïque liturgique</li> <li>• Tradition arabo-andalouse École d'Alger</li> <li>• Tradition arabo-andalouse de Fez</li> <li>• Musiques anciennes, Cantigas de Santa Maria</li> <li>• Chant judéo-provençal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chants judéo-espagnols du Maroc et ex-empire Ottoman</li> <li>• Tradition hébraïque liturgique</li> <li>• Tradition arabo-andalouse École d'Alger</li> <li>• Tradition arabo-andalouse de Fez</li> <li>• Musiques anciennes, Cantigas de Sante Maria</li> <li>• Musiques anciennes, Cantigas de Amigo de Martin CODAX</li> <li>• Chant judéo-provençal</li> <li>• Chants des troubadours</li> </ul>

### ENSEIGNEMENTS DISPENSÉS SELON LES CYCLES

**COURS OBLIGATOIRES À L'IIMM • 100h par an • AUBAGNE**

> Culture musicale, histoire & analyse

> Écoutes musicales d'enregistrements de référence

- > Pratique individuelle & collective / Pratique instrumentale (percussions)
- > Théorie
- > Improvisation
- > Atelier de direction

### **COURS OBLIGATOIRE AU CONSERVATOIRE DE MARSEILLE DANS LE CADRE D'UN PARCOURS CERTIFIANT / DIPLÔMANT • 52h/AN •**

- > Formation musicale
- > Double inscription : IIMM / CNRR

### **COURS OBLIGATOIRE AU CONSERVATOIRE D'AUBAGNE DANS LE CADRE D'UN PARCOURS CERTIFIANT / DIPLÔMANT • 52h /AN •**

- > Formation musicale pour débutant
- > Double inscription : IIMM / CRC

#### **DURÉE DES ÉTUDES**

- > De 6 à 10 ans. Variable selon le niveau d'entrée de l'élève

#### **VOLUME HORAIRE**

- > **100h** par an à l'IIMM
- > **52h** par an soit au Conservatoire de Marseille, soit au Conservatoire d'Aubagne

#### **DIPLÔMES VISÉS**

- > B.E.M. (Brevet d'Études Musicales) en musique traditionnelle & ancienne // **Cycle 2**
- > C.E.M. (Certificat d'Études Musicales) en musique traditionnelle & ancienne // **Cycle 3 Amateur**
- > D.E.M. (Diplôme d'Étude Musicale) en musique traditionnelle & ancienne // **Cycle 3 Spécialisé**

#### **CONDITIONS DE VALIDATION D'UN DIPLÔME**

- > Pour l'obtention d'un B.E.M. en musiques traditionnelles et anciennes :
  - => **Validations du cycle 2 avec mention (13/20) / discipline suivie à l'IIMM**
  - => **Validation du cycle 2 avec mention (13/20) en formation musicale par un conservatoire agréé**
- > Pour l'obtention d'un C.E.M. en musiques traditionnelles et anciennes :
  - => **Validations de la 2° année du cycle 3 avec mention (13/20) / discipline suivie à l'IIMM**
  - => **Validation du cycle 2 avec mention (13/20) en formation musicale par un conservatoire agréé**
- > Pour l'obtention d'un D.E.M. en musiques traditionnelles et anciennes :
  - => **Validations de la 4° année du cycle 3 avec mention (14/20) / discipline suivie à l'IIMM**
  - => **Validation du cycle 2 avec mention (14/20) en formation musicale par un conservatoire agréé**

#### **ORIENTATIONS D'ÉTUDES POSSIBLES**

- > Licence en musicologie
- > CFMI (Centre de Formation des Musiciens Intervenants)
- > D.E. (Diplôme d'État) ou C.A. (Certificat d'Aptitude) en musique traditionnelle et ancienne
- > I.M.F.P. (Institut Musical Formation Professionnelle)

#### **CONDITIONS D'INSCRIPTION**

- > Âge minimum requis : 15 ans
- > L'apprentissage est destiné à tous (débutants, moyens ou confirmés).

- > Il n'est pas nécessaire de lire la musique.
- > À l'issue de l'entretien préalable avec l'IIMM, une audition d'entrée sera effectuée par l'enseignant comportant :
  - => un entretien préalable
  - => présentation d'un morceau chanté de 5 mn au choix

## MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

### > CYCLE 1 • APPRENTISSAGE DES FONDAMENTAUX

#### DISCIPLINE SUIVIE À L'IIMM / ÉVALUATION • CONTRÔLE CONTINU / 2 À 3 ANS D'ÉTUDES

- Le travail de l'élève, durant l'année scolaire, est pris en compte à travers sa participation aux cours (assiduité) et selon sa progression personnelle évaluée par le professeur de la discipline.
- Évaluation semestrielle : contrôle continu sous forme d'un commentaire et d'une note.
- La note de contrôle continu sera prise en compte à hauteur de 25% lors de l'examen de fin de cycle.

> Le passage entre les niveaux et l'examen de fin de cycle 1 s'effectuent à 13/20 en présence d'un jury interne et externe à l'IIMM

### FORMATION MUSICALE AUPRÈS D'UN CONSERVATOIRE AGRÉÉ / 3 ANS D'ÉTUDES

#### LE PREMIER CYCLE COMPORTE 3 NIVEAUX :

- > Cycle 1, 1<sup>er</sup> niveau (débutant) // 1 an
- > Cycle 1, 2<sup>ème</sup> niveau (intermédiaire) // 1 an
- > Cycle 1, 3<sup>ème</sup> niveau (avancé) // 1 an

#### LES EXAMENS SE FONT EN DEUX TEMPS :

- **Épreuve écrite** : commentaire d'écoute, analyse auditive, relevés mélodiques et rythmiques
- **Épreuve orale** : lecture de note (clés de sol et de fa), lecture de rythmes, lecture de rythme binaire et ternaire, déchiffrage chanté, déchiffrage instrumental.

> Le passage de niveau se fait à 13/20 en présence d'un jury interne constitué de professeurs du département.  
> L'examen de fin de cycle 1 se fait à 13/20 avec jurys externes au conservatoire.

\*\*\*\*\*

### > CYCLE 2 • MAÎTRISE DES ACQUIS

#### DISCIPLINE SUIVIE À L'IIMM / EXAMEN TERMINAL CHAQUE ANNÉE JUSQU'AU B.E.M. / 2 À 3 ANS D'ÉTUDES

- **Épreuve orale** :
  - Pratique vocale et instrumentale (individuelle et/ou collective)
  - Théorie (questions sur les éléments étudiés durant l'année)
  - Connaissances historiques

> Le passage de niveaux et l'obtention du B.E.M. en fin de cycle 2 s'effectuent à 13/20 en présence d'un jury interne et externe à l'IIMM

### FORMATION MUSICALE CLASSIQUE OU FORMATION MUSICALE CHANTEURS AUPRÈS D'UN CONSERVATOIRE AGRÉÉ / 4 ANS D'ÉTUDES

#### LE SECOND CYCLE COMPORTE 2 NIVEAUX SE DÉCOMPOSANT COMME SUIT :

- > Cycle 2, 1<sup>er</sup> niveau (élémentaire 1 & élémentaire 2) // 2 ans
- > Cycle 2, 2<sup>ème</sup> niveau (moyen 1 & Moyen 2) // 2 ans

#### LES EXAMENS POUR LA FORMATION MUSICALE CLASSIQUE SE FONT EN DEUX TEMPS :

- **Épreuve écrite** : commentaire d'écoute, analyse auditive, relevés mélodiques et rythmiques de niveau élémentaire et moyen
- **Épreuve orale** : lecture de note (clés de sol et de fa), lecture de rythmes, lecture de rythme binaire et ternaire, déchiffrage chanté, déchiffrage instrumental de niveau élémentaire et moyen

LES EXAMENS POUR LA FORMATION MUSICALE CHANTEURS SE FONT EN DEUX

TEMPS :

- **Épreuves déchiffrées** : Déchiffrage chanté avec le nom des notes, déchiffrage chanté avec paroles, prosodie rythmique, chant populaire déchiffré a cappella, harmonisation au clavier d'un chant.
- **Épreuve préparées** : Un duo travaillé pendant l'année, un chant accompagné par eux-mêmes, préparé en autonomie un mois avant .

> Le passage de niveaux se fait à 13/20 en présence d'un jury interne constitué de professeurs du département.  
 > L'examen de fin de cycle 2 et l'obtention du B.E.M. se fait à 13/20 en présence de jurys externes au conservatoire.

\*\*\*\*\*

### > CYCLE 3 • PERFECTIONNEMENT ET PRATIQUE DE L'AUTONOMIE

#### DISCIPLINE SUIVIE À L'IIMM / EXAMEN TERMINAL CHAQUE ANNÉE JUSQU'AU C.E.M. - D.E.M. / 2 À 4 ANS D'ÉTUDES

- **Épreuve orale** : • Pratique vocale et instrumentale (individuelle et/ou collective)
- **Épreuve écrite** : • Après validation du sujet auprès de l'enseignant.e, rédaction d'un mémoire de 10 pages portant sur la culture musicale, histoire & analyse
- **Examen sur table** : • Théorie (questions sur les éléments étudiés durant l'année)

Le passage de niveau et l'obtention d'un C.E.M. et d'un D.E.M. se fait à 15/20 et le jury interne sera constitué de professeurs du département

#### FORMATION MUSICALE CHANTEURS AUPRÈS D'UN CONSERVATOIRE AGRÉÉ

- **Épreuves déchiffrées** : Déchiffrage chanté avec le nom des notes, déchiffrage chanté avec paroles, prosodie rythmique, harmonisation au clavier d'un duo
- **Épreuve préparées** : Trois trios dont un tiré au sort par le jury, duo préparé en binôme en autonomie, chacun accompagnant l'autre élève

> Le passage de niveaux se fait à 14/20 en présence d'un jury interne constitué de professeurs du département.  
 > L'obtention du C.F.E.M. (Certificat de Fin d'Études Musicales) se fait à 14/20 en présence de jurys externes au conservatoire.

### PARCOURS AU SEIN DE L'IIMM

#### OBJECTIFS & FINALITÉS SELON LES CYCLES

- > **Cycle I** / Apprentissage des fondamentaux (2 à 3 ans d'études)
  - => Connaissances générales, maîtrise technique / pratique individuelle et collective
- > **Cycle II** / Maîtrise des acquis (2 à 3 ans d'études)
  - => Connaissances générales, maîtrise technique / pratique individuelle et collective
- > **Cycle III** / Perfectionnement et pratique de l'autonomie (2 à 4 ans d'études)
  - => Posséder une pensée musicale consciemment maîtrisée
  - => Posséder tous les moyens techniques nécessaires à l'expression musicale
  - => Acquérir l'autonomie professionnelle
  - => Perfectionner les moyens techniques nécessaires à l'expression musicale
  - => Acquérir l'autonomie musicale

#### DÉROULÉ ET RÉSUMÉ DU PARCOURS

	<b>Cycle 1 / Apprentissage des fondamentaux (2 à 3 ans d'études)</b> → Culture musicale, analyse (théorie) & linguistique → Cours individuels (pratique vocale et/ou instrumentale, rythme & danse)
--	---

<b>Durée du cursus : de 6 à 10 ans</b>  <b>Âge minimum : 15 ans</b>	→ Pratique collective / d'ensemble (ouvert à tous les instruments) <input type="checkbox"/>
	<p style="text-align: center;"><b>Cycle 2 / Maîtrise des acquis (2 à 3 ans d'études)</b></p> → Culture musicale & analyse → Cours individuel (théorie + pratique vocale et/ou instrumentale) → Pratique collective / d'ensemble <p style="text-align: center;"><b>VALIDATION DU CYCLE 2 PAR UN B.E.M.</b></p> <input type="checkbox"/>
	<p style="text-align: center;"><b>Cycle 3 / Perfectionnement et pratique de l'autonomie (2 à 4 ans d'études)</b></p> → Culture musicale & analyse → Cours individuel (théorie + pratique vocale et/ou instrumentale) → Pratique collective → Improvisation → Atelier de direction <p style="text-align: center;"><b>VALIDATION DU CYCLE 3 SOIT PAR UN C.E.M. SOIT PAR UN D.E.M.</b></p>